



**Equipements et cadre de vie  
Bâtiments**

**Décision n° 2022-295**

**Objet** : Achat d'un véhicule utilitaire KANGOO VAN E-TECH ELEC

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule utilitaire pour le centre technique municipal de la ville de Sceaux, et que l'offre de la société « COLIN AUTOMOBILES SAS » répond à ces besoins,

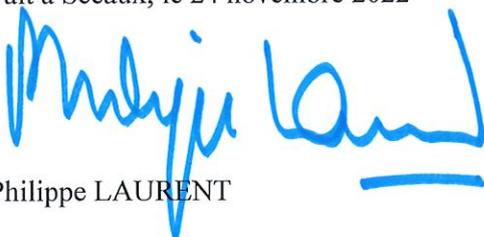
DECIDE d'approuver l'offre relative à l'achat d'un véhicule de type « KANGOO VAN E-TECH ELEC » de la marque Renault.

DECIDE de la signer avec la société « COLIN AUTOMOBILES SAS » sise 2 rue de Fontenay 92330 SCEAUX.

PRECISE que la dépense s'élève à trente-mille-huit-cent-quatre-vingt-seize euros et soixante-seize centimes hors taxes (30 896,76 € HT), sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 24 novembre 2022



  
Philippe LAURENT